



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	8	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOU, M. BOURGEOIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme COMUZZI (pouvoir à M. TURC), Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs passée avec le Comité Départemental de l'Ain de canoë-kayak.

Rapporteur : M. MATZ

Haut-Bugey Agglomération, dans le cadre de sa compétence « Soutien aux associations et clubs sportifs dont l'objet est en relation avec les compétences de la communauté d'agglomération et qui par leur activité renforcent la notoriété du territoire », apporte son soutien depuis plusieurs années au pôle espoirs de Canoë-Kayak, localisé au Lycée Arbez Carme, pour la formation des jeunes athlètes de haut niveau.

Il convient de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs, suite au retrait du partenaire régional, afin de relancer la structure « pôle espoir », avec en support le Comité Départemental de l'Ain de Canoë-Kayak.

La durée de la convention est conclue pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Haut Bugey Agglomération contribuera financièrement à hauteur de 15 000 € par an pour les années 2025, 2026 et 2027.

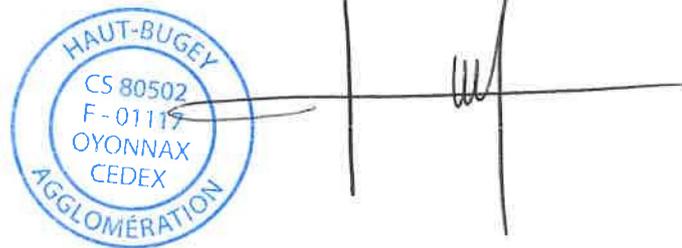
Le Conseil d'agglomération,

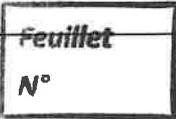
Par 68 voix pour,

- **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs passée en accord avec le Département de l'Ain, Haut Bugey Agglomération, la Commune d'Oyonnax et le Comité Départemental de l'Ain de canoë-kayak. Elle vise à soutenir financièrement le projet de reprise du "pôle espoir" au lycée Arbez Carme à Oyonnax, qui s'inscrit dans une politique de soutien au sport.
- **APPROUVE** le financement à hauteur de 45 000 € versé en trois annuités de 15 000 € en 2025, 2026 et 2027.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.
- **AUTORISE** le Président à verser l'ensemble des fonds.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs passée avec le
Comité Départemental de l'Ain de canoë-kayak.

.....
Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 11/10/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 081024_2024138

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024138-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5
Finances locales
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 28-Conv-kayak.pdf (99_DE-001-200042935-20241008-
081024_2024138-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°28.pdf (21_RP-001-200042935-20241008-081024_2024138-
DE-1-1_2.pdf)
Convention pluriannuelle